Région ou dans un état-major. Des cours de compétence pour les sous-officiers subalternes ont été organisés sous la direction des commandants de Région. Les écoles de corps ont organisé des cours à l'intention des sous-officiers d'expérience, en conformité des normes d'instruction.

Les Régions et le Quartier général de l'Armée ont offert des cours de français et d'anglais que les militaires de tous grades ont pu suivre. Le Centre d'instruction de l'Armée canadienne a organisé des cours de français d'une durée de six mois à l'intention des officiers et des sous-officiers instructeurs de langue anglaise. Certains sous-officiers de langue française qui semblaient réunir les aptitudes requises ont également suivi un cours d'anglais.

Des officiers de la Marine et de l'Aviation du Canada, ainsi que des officiers des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie, du Pakistan, de l'Inde, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Turquie, de la Norvège, de la France et de l'Italie ont suivi des cours aux centres d'instruction de l'Armée canadienne.

L'instruction spécialisée se donne dans les écoles de corps et les unités. Lorsque la chose est possible, on recourt aux écoles civiles pour compléter l'instruction donnée dans les établissements militaires. Les cours se conforment aux normes d'instruction appropriées à chaque spécialité. L'Armée crée de nouvelles spécialités lorsque l'évolution des techniques l'exige. Étant donné qu'elle a décidé de se servir de certains avions, l'Armée a pris en considération certaines spécialités relatives à l'entretien et à la réparation des avions.

Le programme de formation des apprentis a été mis en œuvre en septembre 1952 en vue de former des soldats-spécialistes et de leur donner la formation scolaire requise pour devenir sous-officiers seniors dans l'Armée. Les conditions d'admission sont sévères, étant donné que les candidats doivent assimiler l'instruction scolaire et spécialisée et cultiver les qualités de chef qui sont essentielles aux sous-officiers seniors. En 1959, 498 autres apprentis ont été acceptés; 42 instructeurs civils étaient chargés de l'instruction scolaire de quelque 864 apprentis. Les crédits sont accordés par les autorités du ministère de l'Instruction publique de la province où les cours sont tenus. Les apprentis suivent les cours de l'une des spécialités suivantes: commis, cuisiniers, charpentiers, électriciens, sansfilistes, radaristes, techniciens d'appareils radiophoniques, magasiniers, mécaniciens de canons. mécaniciens de véhicules et armuriers. Le programme d'instruction est bien équilibré afin de stimuler l'intérêt des apprentis. L'instruction militaire, la formation spécialisée, l'instruction scolaire et les loisirs forment un ensemble bien agencé. Les apprentis ont leur propre mess, leur propre cantine et leur propre dortoir.

L'instruction de la Force de défense du Canada s'est poursuivie pendant toute l'année 1959. Chaque unité a exécuté son instruction relative aux opérations aéroportées en même temps que son instruction d'unité. Pendant l'hiver, certaines unités ont participé à des exercices par temps froid. Les cours de parachutage et de ravitaillement aérien ont été donnés au centre d'instruction interarmes, à Rivers (Man.), et les cours sur les opérations dans l'Arctique, à Fort Churchill (Man.). Les unités stationnées au Canada ont poursuivi leur instruction collective au cours des mois d'été au camp de Gagetown, au camp de Petawawa et au camp de Wainwright. Toute l'instruction relative aux armes a été commencée à l'échelon des unités et des sous-unités et achevée pendant les exercices à l'échelon du groupe de brigade.

Les Réserves.—Les fonds attribués à la Milice permettaient de donner aux miliciens une instruction d'une moyenne de 45 jours en 1959, y compris sept jours d'instruction d'été avec les unités, aux camps ou aux quartiers généraux de l'Armée régulière. Au cours de l'été, 10,989 militaires de tous grades, y compris des membres des Services féminins de l'Armée et des jeunes soldats ont reçu l'instruction donnée aux camps d'été. Cette instruction a pour objet de préparer les miliciens à participer au programme de survie nationale.

Le Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières (ROTP).— Ce programme est en vigueur dans les trois collèges militaires du Canada et dans toutes les universités et les collèges affiliés qui comptent un contingent du C.E.O.C. Il a pour objet de donner aux étudiants qui en font partie la formation requise pour devenir officiers de